L'ACCUEIL INDIVIDUEL CHEZ L'ASSISTANT-E MATERNEL-LE

L'accueil d'un enfant se fait au domicile de l'Assistant maternel (AM). Il peut s'organiser à temps complet, à temps partiel ou en accueil périscolaire. L'AM est un professionnel de l'accueil du jeune enfant. Avant d'autoriser l'AM à accueillir des enfants, les services de PMI réalisent une enquête sociale, avec étude des conditions de sécurité du logement et des aptitudes éducatives de l'AM. Si toutes les conditions sont remplies, la PMI délivre un agrément pour 5 ans. Dans un délai de 6 mois à compter de la demande d'agrément de l'AM et avant tout accueil d'enfant, l'AM doit suivre une formation de 60 heures, autour de l'accueil d'un enfant. Une formation complémentaire de 60 heures devra être réalisée dans les deux années qui sui vent l'obtention de l'agrément.

1/ RELATION ET COMMUNICATION

L'enfant va découvrir chez l'AM un nouveau cadre de vie et de nouvelles personnes. L'AM a besoin d'informations sur l'enfant et son environnement. Un temps d'adaptation sera organisé pour favoriser la rencontre entre les parents, l'enfant et l'AM. Ce dernier est tenu au respect de la confidentialité. Progressivement l'enfant va s'habituer à deux univers, deux manières de vivre différentes. L'enfant a en lui les capacités pour faire face à la nouveauté, à condition d'être sécurisé et soutenu dans la continuité des soins que donnent les parents et l'AM.

Les modalités d'accueil de l'enfant sont définies conjointement par un contrat de travail signé entre l'AM et les parents employeurs.

Combien d'enfants l'AM garde-t-il?

Selon la notification d'agrément et son choix personnel, il peut accueillir de un à quatre enfants simultanément. Au regard du nombre d'enfants accueillis, l'AM établira une relation privilégiée et individuelle avec l'enfant. Disponible, attentif et à l'écoute de l'enfant, l'AM pourra vous faire partager les moments de plaisir, jeux, de sourires, de connivence mais aussi les petits tracas vécus dans la journée.

Comment savoir ce qui s'est passé dans la journée ?

La communication reste la base d'une relation de qualité entre l'AM et la famille. Plusieurs supports peuvent être mis en place : échanges verbaux, cahier de transmission, photos. Cela contribue à l'établissement d'un lien de confiance.

Qui sont les autres personnes que l'enfant rencontrera au domicile de l'AM ? Tous les membres de la famille de l'AM vivant au domicile : conjoint, enfants.

L'enfant peut-il être en présence d'animaux domestiques ?

Après accord des services de la PMI, les AM sont autorisés à avoir un animal domestique, dans le respect de la sécurité et de l'hygiène.

À propos de l'utilisation des écrans... Cela se discute entre parents et professionnels.

*Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel recommande l'absence d'écran avant 3 ans.

2/ L'ALIMENTATION

Comment se passent les repas?

Les repas équilibrés et adaptés à l'âge de l'enfant sont confectionnés soit par les parents soit par l'AM. Généralement, les plus grands mangent ensemble autour d'une table, les plus jeunes sont installés dans les bras, en chaise haute ou en transat. Une attention particulière est apportée aux enfants ayant un régime alimentaire spécifique (allergie ...)

3/ LE SOMMEIL

Où et quand l'enfant dort-il?

Un espace calme est dédié au sommeil dans les chambres du domicile. L'enfant sera couché selon ses besoins avec ses objets habituels : sucette, doudou ... Les AM suivent les directives de la PMI et disposent d'un matériel adapté : lits en bois à barreaux pour les bébés de moins d'un an et couchettes ou lits pour les plus grands.

4/ SANTE ET SOINS

Si l'enfant est malade, sera-t-il gardé? L'AM peut-il donner des médicaments?

L'enfant malade est accueilli en fonction de son état général et de son bien-être en concertation entre la famille et l'AM. l'AM informe les parents de l'évolution de l'état de l'enfant. Il ne peut administrer des médicaments qu'avec une autorisation des parents et une ordonnance en cours de validité.

Quels soins sont apportés à l'enfant ?

L'AM est garant(e) de la sécurité physique et affective de l'enfant. Il/elle assure son bien être par des changes réguliers dans la journée et passage aux toilettes. Parents et AM seront attentifs à la période d'acquisition de la propreté. Le lavage des mains avant/après le repas et après une activité salissante est l'occasion d'accompagner l'enfant dans l'apprentissage de l'hygiène.

5/ ACTIVITES ET EVEIL

Quel éveil pour l'enfant ?

L'AM propose des temps d'éveil adaptés aux besoins et au rythme de l'enfant par la découverte et l'expérimentation : comptines, livres, gommettes, jeux et jouets...

Où l'enfant joue-t-il ? Quel espace lui est réservé ?

L'AM adapte son logement pour répondre aux besoins des enfants accueillis.

Un espace de vie est aménagé pour les temps d'activités et d'éveil.

Où va l'AM avec le/les enfants qu'il/elle accueille?

Enfants et AM apprécient une sortie quotidienne. Ils peuvent se rendre dans différents lieux à proximité du domicile : parcs, trajets scolaires... D'autres sorties peuvent être organisées telles que bibliothèque, Relais Assistants Maternels (RAM) et sorties ou festivités organisées par le service Petite enfance. Les AM peuvent se rendre dans des parcs plus éloignés en véhicule personnel avec l'accord signé des familles et si une assurance automobile est souscrite dans le cadre professionnel.